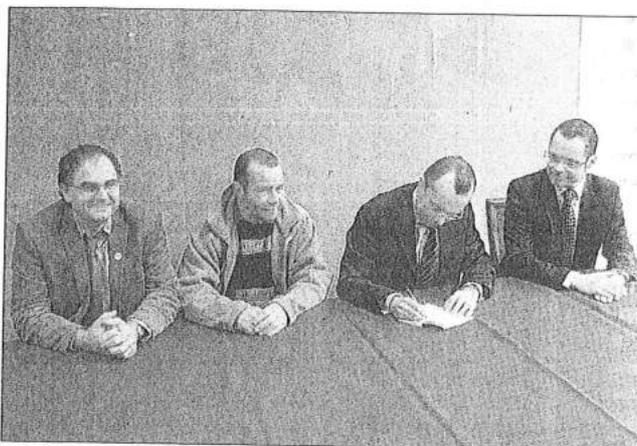


DRÔME Après la condamnation du Klan du loup

Le préfet reverse ses dommages-intérêts



Le préfet de la Drôme a reversé 350 euros à la Fédération départementale ovine. « Le compte est provisionné ! », a-t-il assuré. Le DL/Loïc BLACHE

VALENCE

Sept cent cinquante euros, c'est le montant des dommages-intérêts versés par M. Gaziello, président du "Klan du loup", au préfet de la Drôme pour

diffamation. Ce dernier a décidé de les reverser en intégralité à Didier Beynet, président de la fédération départementale ovine, accompagné de Jean-Pierre Royannez. (FDSEA Drôme).

L. B.